

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 (Nouvelle lecture) - (n° 4100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 13 SEXIES A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« titres échangés »

les mots :

« titres obtenus lors de l'échange ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'apporter à l'article 13 *sexies* A adopté à l'initiative du Sénat les modifications suivantes :

une précision rédactionnelle ;

une interdiction de bénéficier à nouveau de la réduction d'ISF sur les nouveaux titres souscrits au moyen de la soulte d'échange.